

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 18h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER à Sandrine JANIAUD LARCHER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 octobre 2023	Le 23 octobre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-06-21 - Budget GEMAPI - Subvention exceptionnelle dans le cadre des travaux de restructuration morphologique de l'Allaine à Delle

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu le courrier de demande du 4 mars 2023,

Considérant les travaux de restauration morphologique de l'Allaine dans le centre-ville de Delle,

Dans le cadre des travaux de restauration morphologique de l'Allaine dans le centre-ville de Delle, des bornages et délimitations de parcelles nous ont amené à devoir déposer la clôture d'un riveain, posée par erreur à l'extérieur des limites de la propriété.

Le propriétaire ayant dû rétablir à ses frais sa clôture en limite de sa parcelle, la Collectivité se propose de prendre en charge financièrement une partie des travaux.

Dans la mesure où les travaux arrivent à leur terme, il est nécessaire pour la collectivité de s'attacher à solder les divers éléments permettant de clôturer le chantier.

Ainsi, il est proposé de verser à ce riveain une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% des dépenses justifiées, soit une somme de 638,50 euros TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver le versement d'une subvention de 638,50 euros TTC maximum au particulier concerné,**
- **De prévoir au budget GEMAPI les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MARDI 14 NOV. 2023

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

